

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de développement social urbain inscrite dans le contrat de ville, les missions de l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale -Emous- (secrétariat de Parilly et du Terraillon et agent de développement social-habitat du Terraillon à Bron) sont maintenues pour l'année 1999.

Il est prévu que la Communauté urbaine participe au financement du coût de ces deux postes dont la rémunération est prise en charge par la commune de Bron.

Le coût des postes est financé à parité par la Communauté urbaine et la commune de Bron, déduction faite de la subvention de l'Etat qui s'applique uniquement au poste d'agent de développement sur le quartier Terraillon.

Pour le poste de secrétariat Emous, le coût annuel de la mission est estimé à 161 000 F, la Communauté urbaine pourrait participer à cette mission à hauteur de 80 500 F.

Le plan de financement serait le suivant :

- commune de Bron	80 500 F
- communauté urbaine de Lyon	80 500 F

Pour le poste d'agent de développement social-habitat, le coût annuel de la mission est évalué à 272 000 F, la Communauté urbaine pourrait participer à cette mission à hauteur de 95 200 F.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	81 600 F
- commune de Bron	95 200 F
- communauté urbaine de Lyon	95 200 F

Compte tenu de ces éléments, **B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, finances et programmation ;

DELIBERE

, de bien vouloir :

1° - approuver la participation au financement des postes de secrétaire et d'agent de développement tels qu'ils vous ont été présentés ;

2° - m'autoriser à signer les conventions de participations financières afférentes avec la commune de Bron.

Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 628 780 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,